

# LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement

- **Géopolitique de la Turquie**
- **Hemingway : *Pour qui sonne le glas ?***
- **Gershwin**



DRHAA

Centre d'enseignement militaire supérieur Air  
[www.eoaa.air.defense.gouv.fr](http://www.eoaa.air.defense.gouv.fr)





George Gershwin (1898-1937) et son frère Ira (1896-1983).

## Préface

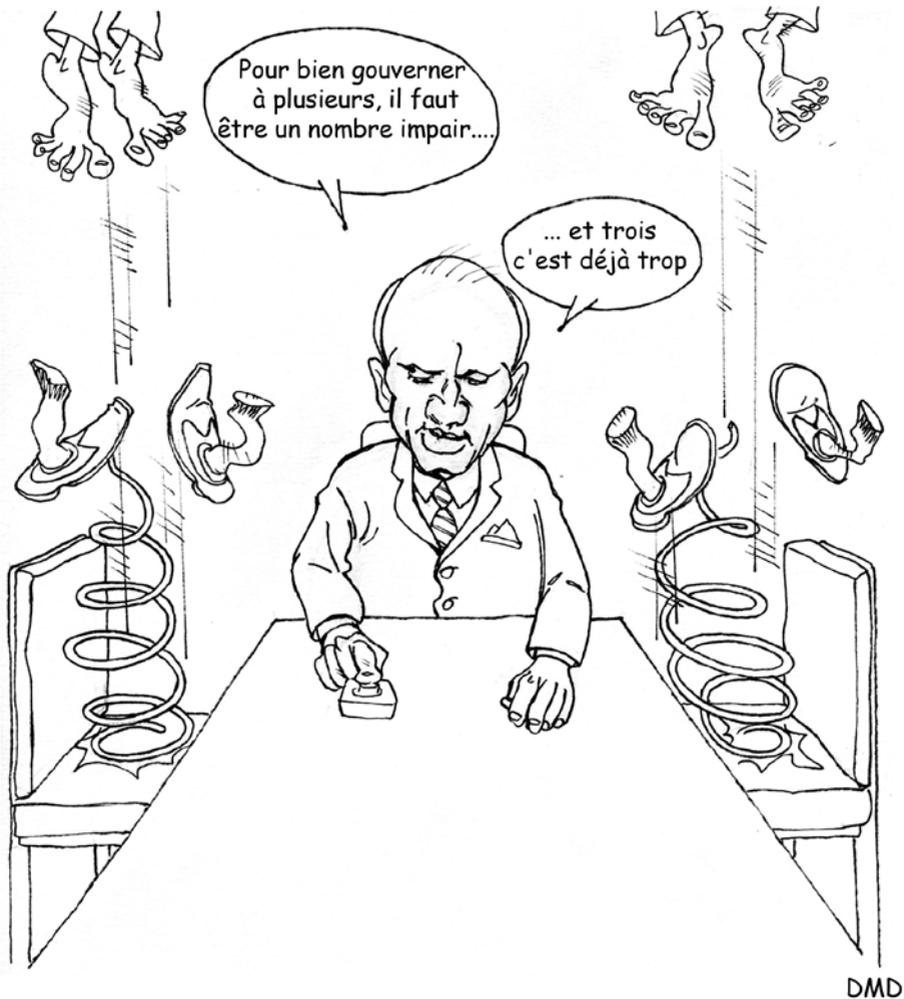
La réintégration dans la structure militaire intégrée de l'OTAN représente, entre autres, un défi pour le personnel concerné. Après les transformations effectuées dans le cadre d'*Air 2010* et les réformes de grande ampleur lancées à l'été 2008, l'aptitude à s'adapter à un environnement qui continue d'évoluer dans un monde toujours plus complexe demeure une nécessité permanente.

S'adapter au milieu est une des qualités fondamentales du chef militaire, qualité qui demande ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de vastes connaissances. C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du *xxi*<sup>e</sup> siècle. Car en effet, il faut rester convaincu que « ...*la véritable école du Commandement est la culture générale...* » (général de Gaulle : *Vers l'armée de métier*).

Les *Carnets du temps* poursuivent ainsi leur objectif d'apporter aux jeunes officiers que vous êtes un fonds culturel indispensable, constitué de trois cents idées maîtresses relevant de onze domaines majeurs. Pour ce faire, le CEMS Air est aidé par un comité pédagogique composé de personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qu'il convient ici de remercier pour leur précieuse contribution.

Je ne peux que vous encourager à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, qui vous aidera à façonner vous-même les outils dont vous aurez besoin pour faire face aux situations complexes d'un monde toujours incertain.

Colonel Carlos Martinez,  
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



L'entreprise et sa gouvernance

**Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)**  
1 place Joffre, 75007 PARIS

**Directeur de la publication :**  
Col Carlos Martinez

**Rédacteur en chef :**  
Cne Corinne Robillart

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Asp Gaëlle Vigy

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Sylvaine Thébault (R)  
Adc Jean-Paul Talimi  
Sgc Fanny Coffin  
Sgt Cassandre Gruyer

**Soutien technique :**  
Cne Denis Poucet  
Asp Schmitt

**Maquette :**  
M. Emmanuel Batisse  
M. Philippe Bucher  
Cal Stéphanie Pointin

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la  
bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Cal Julien Biguine  
Cal Tatiana Romany

**Correspondance :**  
CEMS Air - BP 43  
00445 ARMÉES  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Atelier de photographie et de  
reproduction de l'armée de l'air  
(APRAA), 26 boulevard Victor  
00450 ARMÉES

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les  
articles n'engagent que la  
responsabilité des auteurs.

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS**  
ISSN 1769-4752

## Relations internationales

La non-intervention dans les affaires intérieures ..... 4

## Économie

L'entreprise et sa libre gouvernance ..... 6

## Stratégie

Clausewitz et la philosophie de la stratégie ..... 8

## Philosophie

*La Barbarie* - Michel Henry (1922-2002)..... 10

## Géopolitique

La Turquie ..... 12

## Histoire de l'aéronautique et de l'espace

L'armée de l'air face aux menaces nouvelles ..... 14

## Droit et institutions

La négociation collective..... 16

## Sciences

Galilée (1564-1642) ..... 18

## Histoire

1204 : les croisés prennent Constantinople ..... 20

## Pensée politique

Les origines de la guerre..... 22

## La bibliothèque essentielle

*Pour qui sonne le glas* - Ernest Hemingway  
(1899-1961) ..... 24

## Arts

George Gershwin (1898-1937)..... 26

**Au fil de la plume** ..... 28

# La non-intervention dans les affaires intérieures

**La non-intervention dans les affaires intérieures est l'un des principes de la Charte des Nations unies, corollaire de la souveraineté nationale, un vieux précepte du droit international public.**

Lié à quatre cents ans de droit international fondé sur la souveraineté des États, le principe est énoncé pour la première fois dans le traité de Westphalie (1648) et a servi de socle à un ensemble de règles et de pratiques associées au non-recours à la force, à l'égalité juridique des États et au respect des diverses traditions culturelles au sein d'un pays. Son antithèse, qui date également de la même époque, est définie par Hugo Grotius<sup>(1)</sup> comme le droit accordé à la société humaine d'intervenir dans le cas où un tyran ferait subir à ses sujets un traitement que nul n'est autorisé à pratiquer.



Hugo de Groot dit Grotius.

DR

La problématique de l'intervention est directement liée au concept de souveraineté, c'est-à-dire de la responsabilité exclusive dont jouit tout État sur la gestion de ses affaires intérieures. Cela a conduit au refus par la France, par exemple, de participer à des débats de l'ONU sur l'affaire algérienne, ce que la charte des Nations unies légitime à travers son article 2, paragraphe 7, qui stipule qu'« aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ».

Certes, l'intervention ne concerne pas exclusivement les conflits intra-étatiques et ne prend pas forcément une forme coercitive. En effet, la très grande majorité des problèmes se situe à l'intérieur d'un État et il est difficile pour la communauté internationale de s'en désintéresser. Ainsi, l'ONU n'a pas hésité à intervenir (par des résolutions et des sanctions ou en reconnaissant les mouvements de libération nationale) lors des luttes de libération en Afrique ou pour le problème de l'apartheid<sup>(2)</sup>. Sont alors apparus en paral-

lèle les débats sur le concept d'ingérence humanitaire, où la France, par la voix de Bernard Kouchner<sup>(3)</sup>, a préconisé l'interventionnisme, même lorsque les gouvernements locaux étaient réticents ou hostiles. Certains Français voulaient même aller plus loin en défendant un « devoir d'ingérence » mais ce concept n'a pas réussi à s'imposer.

Analysés dans ce contexte historique, les changements qui ont eu lieu depuis la fin de la guerre froide sont donc révolutionnaires. Aujourd'hui, il serait impensable de publier un texte sur les relations internationales dont une partie ne serait pas consacrée aux Droits de l'homme et aux interventions humanitaires. Face au problème du fondement juridique des interventions et dans le cadre des discussions récentes sur la réforme de l'ONU, la communauté internationale a réussi de façon habile à contourner la notion de droit d'ingérence, fortement contestée par les dirigeants de beaucoup de jeunes États, en inventant la formule de la « responsabilité de protéger », qui peut jouer aussi bien dans le cas des catastrophes humanitaires que dans celui des conflits armés. Certaines de ces opérations sont déclenchées avec le plein consentement de l'« État-hôte », d'autres passent outre la souveraineté de l'« État cible » par le recours aux dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations unies, lequel permet précisément, lorsque est constatée une menace à la paix et à la sécurité internationales, de contourner la souveraineté de l'État.

De plus, afin d'atténuer les résistances particulièrement fortes parmi les gouvernements de pays nouvellement indépendants, il est parfois décidé de privilégier dans un premier temps le recours à des forces régionales afin d'éviter une intervention de l'ONU, comme dans le cas du Darfour, où le Gouvernement de Khartoum donne sa préférence à une opération menée par l'Union africaine plutôt que par l'ONU.

Malgré le large consensus sur le sujet, celui-ci reste épineux, surtout pour les pays occidentaux. Rares sont les États qui se placent explicitement dans la logique de l'ingérence, même à des fins humanitaires, alors que les organisations non gouvernementales y sont dans l'ensemble très favorables.

1. Juriste, théologien et homme d'État hollandais, Hugo de Groot (1583-1645), dit Grotius, est l'un des fondateurs du droit international moderne.

2. Cf. « Nelson Mandela », *Les Carnets du Temps* n° 50, septembre 2008.

3. Cf. « L'affaire du Biafra », *Les Carnets du Temps* n° 18, juin 2005.

# L'entreprise et sa libre gouvernance

L'ascendant pris à la fin du xx<sup>e</sup> siècle par l'approche libérale dans le débat économique donne aujourd'hui naissance à une réflexion sur les modes de gouvernement des entreprises concurrentielles. Au cœur de cette nouvelle donne, la théorie de la firme s'inscrit dans une évolution de la théorie managériale à celle de gouvernance.

## De la théorie managériale...

Dès 1932, les économistes Berle et Means prônent un modèle managérial d'entreprise avec, pour caractéristiques, une direction professionnalisée ne détenant pas le contrôle patrimonial de l'entreprise et un actionnariat diffus. Cette forme d'organisation de l'entreprise devait favoriser une efficacité économique optimale par une meilleure allocation des ressources. Toutefois, les systèmes de contrôle mis en place n'ont pas suffi à garantir la réalisation des objectifs assignés aux gestionnaires.

Aussi, leur influence dans les processus de décision engageant les orientations majeures des grandes entreprises a-t-elle été, notamment aux États-Unis, fortement remise en cause. Parallèlement ont été introduits des principes de gouvernance d'entreprise traduisant la prépondérance des choix des actionnaires. Ces principes trouvent leur origine dans la théorie de l'agence, analysée par Jensen et Meckling (1976) qui considèrent l'entreprise comme un « *nœud de contrats* » associant principalement dirigeants et actionnaires.

## ... à la gouvernance d'entreprise...

Au cours des vingt dernières années, ce modèle s'est considérablement développé aux États-Unis puis dans le reste du monde, consacrant la financiarisation de l'économie par le poids croissant des investisseurs institutionnels (fonds de pension). Ces derniers sont devenus, par l'importance de leur participation dans le capital des entreprises, les acteurs prédominants sur les marchés financiers. Par leurs exigences communes en matière de gouvernement d'entreprise, ils contribuent au renforcement du pouvoir financier sur le contrôle des entreprises. Contraintes par les actionnaires à améliorer fortement leur « *création de valeur* », c'est-à-dire la recherche de la meilleure rentabilité financière de l'action, les entreprises rendent des arbitrages économiques au détriment de la stricte rentabilité économique<sup>(1)</sup>.

### ... et à sa remise en cause.

Cependant, l'éclatement de la bulle spéculative en mars 2000, l'affaire *Enron* en octobre 2001, ou l'affaire *Vivendi* en France ont précipité la crise de ce modèle de gouvernance. Les pouvoirs publics, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont cherché une réponse législative à ces dysfonctionnements.

Aux États-Unis, la loi Sarban-Oxley (2002) a renforcé les mesures de contrôle des dirigeants et des auditeurs. En France, la loi sur la sécurité financière (LSF) du 1<sup>er</sup> août 2003 permet le renforcement des autorités de contrôle, par la création de l'autorité des marchés financiers, et celui du contrôle des professionnels de l'audit, en créant le Haut Conseil du commissariat aux comptes.

La LSF prévoit également l'interdiction de tout cumul au sein d'un même réseau entre la mission légale du commissaire et la fourniture de prestations de services non directement liées à la mission du commissaire aux comptes.

En outre, l'identification des meilleures pratiques par des cabinets de notation des entreprises a débouché sur la création de « codes de gouvernance » dont les principes visent à évaluer la capacité des gestionnaires à rendre compte de leur gestion, à favoriser le traitement équitable des actionnaires et la transparence des décisions sensibles ainsi qu'à garantir la séparation des fonctions de management et de surveillance.

### Quel modèle pour l'avenir ?

Parallèlement, le modèle financier de gouvernance, certes toujours d'actualité, ne constitue plus l'unique trame de décision des gouvernants d'entreprise. Le modèle cognitif de la gouvernance accorde une place centrale à la construction des compétences et à la capacité des firmes à innover, seules façons de garantir une rentabilité à long terme.

**Les théories de gouvernance ont connu une évolution substantielle les conduisant d'une modélisation de la formation de valeur, fondée principalement sur la performance boursière immédiate, vers des modèles valorisant le capital humain et la gestion des ressources humaines.**

1. La rentabilité financière mesure le retour sur investissement en rapportant le résultat distribué aux capitaux investis. La rentabilité économique rapporte le résultat au chiffre d'affaires dégagé.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

# Clausewitz et la philosophie de la stratégie

La stratégie a connu des transformations prodigieuses au cours des dernières décennies. Elle a débordé de la sphère militaire pour couvrir tout le champ conflictuel avec une combinaison de moyens diplomatiques, économiques et militaires. Elle met en œuvre des moyens de plus en plus perfectionnés, avec une composante scientifique et technique qui tend à reléguer au second rang le courage des combattants et l'ingéniosité du stratège. C'est du moins la vision dominante que les Américains essaient d'imposer avec leur discours sur la Transformation.



DR

Quelle est l'influence réelle de ces transformations dont la portée ne peut être niée ? Est-il possible de retrouver, au-delà de ces changements continuels et accélérés, quelques invariants qui permettent de replacer l'actualité dans le temps long, de redécouvrir les fondements et les principes de la stratégie ? Cela est certainement possible ; et la vogue des classiques, de Sun Zi à Clausewitz, suffit à le prouver. Facile à comprendre, Sun Zi est aujourd'hui l'auteur le plus connu. Il fascine par son antiquité et par son exotisme. Clausewitz n'a pas ces avantages. Homme du XIX<sup>e</sup> siècle, il est encore relativement proche de nous. De plus, il a un passé chargé, sinon douteux, puisqu'on l'a maintes fois accusé d'avoir été l'une des sources intellectuelles du militarisme prussien. Enfin, il a le défaut d'avoir la plume prolixe comme dans son traité, *Vom Kriege* (*De la guerre*), écrit dans un style difficile à lire qui doit beaucoup à l'idéalisme philosophique allemand.

Pourtant, Clausewitz connaît, depuis une trentaine d'années, un retour en grâce remarqué. Le principal point de départ a été la nouvelle traduction américaine par deux grands spécialistes, Michael Howard et Peter Paret, publiée en 1976. Elle s'est très vite imposée comme un manuel dans l'enseignement militaire américain et les traductions ont alors déferlé dans tous les pays. Clausewitz a inspiré de multiples travaux dans les domaines les plus divers, y compris la stratégie spatiale et la stratégie de lutte contre les menaces asymétriques. Comment expliquer un tel succès, une telle diversité d'application ? Tout simplement en raison de la méthode même du général prussien.

Contrairement à lui, son grand concurrent Jomini essayait de poser des règles immédiatement applicables, d'apprendre le maniement d'une armée sur la carte, sur le théâtre d'opérations. Il partait de l'histoire pour accumuler des exemples dont il tirait des principes.

**Clausewitz ne donne pas de règles applicables, il essaie de faire comprendre la complexité inhérente au phénomène guerre et d'en tirer des méthodes de raisonnement. Il recourt à l'histoire pour illustrer ses propositions, mais celles-ci lui sont dictées par le raisonnement. Il part d'un concept central, la guerre, et s'efforce d'en tirer toutes les implications : qu'est-ce la guerre ? Quelles en sont les finalités ? Quels en sont les moyens ?**

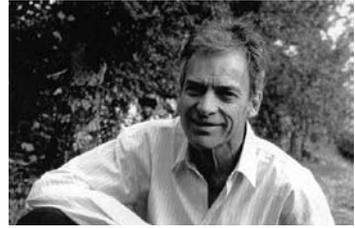
À chaque fois, une proposition donne lieu à une suite logique à la manière d'une pelote de laine que l'on tire en faisant surgir constamment de nouveaux fils, ici de nouvelles questions, de nouvelles conséquences pour le raisonnement. La méthode est rigoureusement philosophique : on part du concept pour aboutir à un système.

Cela se vérifie dans tous les aspects du problème. Clausewitz ne se contente pas de poser des principes généraux. Ce qui est remarquable chez lui est qu'il accepte d'entrer dans des discussions très concrètes sur la défense en montagne ou le franchissement des marais. Même ces passages, devenus totalement désuets d'un point de vue tactique, restent profitables d'un point de vue stratégique. Clausewitz, après avoir exposé le problème concret, remonte à la source intellectuelle, essaie de cerner le problème théorique suggéré par la question concrète, toujours avec l'idée centrale : les moyens ne peuvent pas être étudiés indépendamment de la fin. La grande démonstration de Raymond Aron a joué un rôle essentiel dans la nouvelle interprétation de Clausewitz. Les lectures militaires du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'efforçaient d'interpréter Clausewitz en fonction des préoccupations immédiates de l'époque : comment faire la guerre ? comment employer au mieux les moyens ? La question des fins était renvoyée en arrière-plan, elle était censée ne pas avoir d'influence directe sur la conduite des opérations.

Aron a restitué au questionnement de Clausewitz sa véritable signification : tout ramener aux fins ; c'est en cela qu'il est actuel et que sa méthode de raisonnement peut être transposée à des situations, à des conflits, dont il ne pouvait avoir la moindre idée.

## La Barbarie - Michel Henry (1922-2002)

Peu après 1945, Michel Henry rencontre Heidegger alors reclus en Forêt-Noire. Malgré l'intérêt de cette entrevue, l'orientation de sa propre philosophie et sa conception de la vie l'éloignent déjà d'une phénoménologie de l'extériorité<sup>(1)</sup>. Sa lecture approfondie de l'œuvre majeure du philosophe allemand, *Être et*



DR

*Temps*, confirme sa présomption des lacunes de toute philosophie intellectualiste : l'absence d'une prise en compte de la vie telle que chacun l'éprouve. Sa première initiative est donc de rejeter le dualisme traditionnel corps - âme et de réunifier ce qui n'aurait jamais dû être divisé en ce qu'il appelle « *corps subjectif* ». Professeur de philosophie à l'université de Montpellier à partir de 1960, Michel Henry est néanmoins plus soucieux de continuer sa recherche que de promouvoir son œuvre. Le sujet unique de sa philosophie est la **subjectivité vivante**, c'est-à-dire la vie réelle des individus vivants. Vers 1965, il entreprend l'étude de Marx, et ses voyages dans les pays communistes le convainquent de l'impossibilité de fonder autoritairement une société sur des bases rationnelles sans se soucier de l'individu.

En 1987, il publie *La Barbarie*, un essai dénonçant la « **déconstruction** » de **la culture par l'idéologie scientiste** favorable au développement de la technique. Celle-ci s'auto-produit et se multiplie, corrompant et dénaturant toutes les formes de l'existence, l'ensemble de la *praxis*<sup>(2)</sup>. La culture, les formes primaires de la vie (nourriture, abri, loisir, travail...), comme la culture du second degré (art, religion, éthique), n'est que l'auto-développement constant de la sensibilité, de la vie subjective. Mais menacée par une science dite objective, mathématique, elle perd sa raison d'être en l'homme, et ce depuis les théories galiléenne et cartésienne qui rejettent les qualités sensibles de l'individu jugées trop variables pour saisir la réalité universelle de manière fixe et permanente.

**La barbarie est, selon Michel Henry, l'effet des rapports de nécessité entre la décadence de la civilisation, le rejet de la gratuité de la culture et la montée de la violence. La rupture entre la culture et la science est consommée lorsque la science est réduite à la technicisation de la vie et à l'économie. L'activité humaine devient rivée à la productivité au détriment de l'acquisition lente et peu rentable des qualités morales, de la culture littéraire ou philosophique et des nombreuses formes de gratuité.**

Loin d'accuser le savoir scientifique, Michel Henry critique l'idéologie actuelle qui tient la science pour un savoir unique. La science n'est pas néfaste aussi longtemps qu'elle se borne à étudier la nature, mais elle tend à exclure toutes les formes traditionnelles de culture et toute expression d'une sensibilité individuelle. Les ingénieries perpétuelles de la science dans le domaine de l'**art** (sites archéologiques, restaurations d'œuvres...) réduisent tout savoir à la scientificité. Les **sciences humaines**, ayant théoriquement pour objet l'homme et ses comportements, sont justement privées de leur objet par l'objectivité dont elles relèvent : « *plus elles font appel aux statistiques [...], moins elles savent de quoi elles parlent* ». Quant à la **télévision**, « *elle est la vérité de la technique, la pratique par excellence de la barbarie* ». La télévision trouve son achèvement dans le voyeurisme et l'inconsistance dictés par la censure. Elle réduit tout événement à l'actualité, à des faits incohérents, insignifiants et brutaux. « *Plus elle est absurde, mieux elle remplit son office* » et le téléspectateur naïf, mais avide, assiste quotidiennement à la négation de la vie par les médias.

Michel Henry étend son constat au fait que la barbarie menace dangereusement l'**Université**. Destinée à transmettre et développer la culture, l'Université en tant que société autonome<sup>(3)</sup> et régie par ses propres lois est à l'inverse devenue le lieu de cristallisation du mépris de l'homme. Pour des raisons politico-économiques, sa frontière avec la société a été abolie, encourageant l'invasion de la technique au sein même de ses recherches et de son enseignement. Ce rejet de la culture induit un nivellement intellectuel par le bas accéléré par l'univers techno-médiatique qui infuse « *inculturation* », aliénation et hébétement à « *des assistés mentaux* » fuyant leur angoisse dans la paresse intellectuelle.

1. Cette phénoménologie (étude de ce qui se présente consciemment à nous) ne connaît comme phénomène que l'apparaître au monde, l'extériorité.
2. Terme d'origine grecque signifiant action ; désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.
3. Ce qu'elle était au Moyen-Âge.

### Bibliographie

- Michel Henry, *La Barbarie*, réédition PUF 2001.
- Jean-Louis Cherlonneix, *L'Origine de la barbarie*,
- Études philosophiques n° 2-3, 1987.

Sous la haute direction de madame Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants

# La Turquie

**À cheval entre l'Orient et l'Occident, la position géographique de la Turquie lui confère une place déterminante au carrefour de l'Asie, de l'Europe, du Caucase et du Proche-Orient arabe et perse ; ses liens avec l'Europe, les États-Unis et Israël lui permettent de garantir sa protection au regard des relations tendues qu'elle entretient avec certains de ses pays limitrophes.**

La Turquie moderne est née, après la première guerre mondiale, du dépeçage de l'Empire ottoman qui s'étendait de l'Afrique du Nord au Moyen-Orient en passant par les Balkans. L'Empire fut aboli par le général Mustafa Kemal, dit Atatürk, qui instaura une république moderne laïque dès 1923, interdisant la polygamie et le port du voile.

Enclavée dans une zone de crises, la Turquie est sollicitée de toutes parts. Le détroit du Bosphore et celui des Dardanelles sont le principal débouché des hydrocarbures de l'Asie centrale et leur contrôle a fait l'objet de nombreuses convoitises. Depuis la dislocation de l'URSS, la région du Caucase est soumise à une forte instabilité, notamment en Géorgie, et la Turquie tente, par le développement du panturquisme, de contrecarrer l'influence russe dans la mer Noire. Par ailleurs, la Turquie et la Syrie se disputent la région du sandjak d'Alexandrette et sont en désaccord à propos du débit des eaux de l'Euphrate. Sur ce dernier point, la Turquie est également en litige avec l'Irak. Quant à la question kurde, sa population est répartie sur quatre États, dont le territoire turc où vit le plus grand nombre de Kurdes, souffrant d'un sous-développement économique flagrant et de ségrégation depuis la révolution kémaliste. Le dossier le plus sensible reste néanmoins la normalisation des relations avec l'Arménie puisque la Turquie ne reconnaît pas le génocide de 1915-1916 devant la communauté internationale. Parallèlement, la Turquie a un contentieux avec la Grèce sur le partage des eaux de la mer Égée et également depuis l'intervention militaire turque en 1974 sur l'île de Chypre qui reste divisée depuis. En 2004, seule la partie sud de l'île, majoritairement grecque, a adhéré à l'Union européenne.

Les relations difficiles que la Turquie entretient avec le monde arabe et les Iraniens sont exacerbées par le soutien sans faille des États-Unis qui ont parraîné l'accord de coopération militaire turco-israélien de 1996. Cet accord permet à la Turquie de se désenclaver de ses voisins hostiles. De plus, la Turquie, membre de l'OTAN depuis 1952, a joué un rôle dans la sécurité de l'Europe face à l'URSS durant la guerre froide et met aujourd'hui à disposition de l'Alliance

ses structures militaires à Incirlik, Izmir ou encore Diyarbakir pour les opérations militaires dans le Golfe<sup>(1)</sup>. Ses frontières communes avec l'Iran, l'Irak et la Syrie font de la Turquie un tremplin de déploiement pour les forces alliées.

Pro-occidentale, la Turquie a donc fait part de ses aspirations à entrer dans l'Union européenne, et ce, dès 1959. Elle a été officiellement reconnue candidate pour l'adhésion en 1999, les principaux freins annoncés pour devenir un État-membre étant les droits de l'homme, la non-reconnaissance de la République de Chypre et les trois décennies d'inflation. Les partisans et les détracteurs d'une telle adhésion se disputent sur une question d'ordre sémantique : la Turquie est-elle « européenne » géographiquement ou culturellement ? Pour l'heure, l'arrivée au pouvoir en 2002 de l'AKP, parti islamique, a fait craindre la remise en cause du principe de laïcité dont l'armée turque est garante, notamment en ce qui concerne les droits des femmes<sup>(2)</sup>. Mais les hésitations des Européens portent surtout sur le fait que la Turquie serait le pays le plus peuplé des États membres, avec une population à majorité musulmane. Depuis les injonctions de la Commission européenne de souscrire aux critères politiques de Copenhague, la Turquie a fait de réels efforts pour prouver sa motivation d'intégrer l'Union<sup>(3)</sup>. D'ailleurs, les États-Unis multiplient les pressions sur les États européens afin qu'ils lèvent leurs réticences à l'encontre des Turcs, avançant comme argument que la Turquie aura pour fonction d'endiguer les velléités russes de revenir sur le devant de la scène internationale.



1. Sauf en 2003 lorsque le Parlement turc a refusé le stationnement des troupes américaines sur le sol turc lors du déclenchement de la guerre en Irak.
2. Les femmes turques ont obtenu le droit de vote dès 1934, soit 11 ans avant la France.
3. Abolition de la peine de mort, adoption d'un nouveau code pénal, progrès économiques et sociaux, efforts envers la minorité kurde...

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

## L'armée de l'air face aux menaces nouvelles

Depuis la fin de la guerre froide, le monde est entré dans une ère nouvelle où le contexte stratégique est dominé par l'incertitude. Des menaces nouvelles sont apparues qui sont à la fois plus complexes et plus diffuses : le terrorisme, le fondamentalisme religieux, la prolifération des armes de destruction massive, la multiplication des crises régionales.

Ce nouveau contexte a fait naturellement évoluer les concepts d'emploi des forces vers une **logique plus dynamique** qui recherche une plus grande **réactivité**. Cette réactivité doit viser à faire face à la multiplication d'adversaires potentiels sur la scène internationale dont les objectifs et les modes d'action restent encore mal évalués.

**L'armée de l'air possède à cet égard des atouts uniques qui lui permettent d'apporter une très grande réactivité dans la gestion des crises et des conflits du XXI<sup>e</sup> siècle.**

Cette rapidité de réaction s'exprime d'abord au service de la protection du territoire national avec la mise en œuvre des **mesures de sûreté aérienne** au lendemain des événements du 11 septembre 2001 (voir à ce sujet les *Ateliers du CESA* du 1<sup>er</sup> mars 2006 sur « L'exercice de la souveraineté dans l'espace aérien après les attentats du 11 septembre »).

L'armée de l'air dispose en outre d'une **cohérence opérationnelle globale** qui lui permet d'être engagée dans des opérations militaires complexes le plus souvent interarmées et multinationales (opérations d'Afghanistan en 2002 et 2005, opération *Artémis-Mamba* en République démocratique du Congo en 2003).

Qu'en sera-t-il à moyen terme? Il semble que pour quelques décennies encore les *Mirage 2000*, les *Rafale* ainsi que d'autres systèmes d'armes en fin de développement constitueront toujours la base des capacités opérationnelles de l'armée de l'air.

Plus qu'une véritable révolution technique, les systèmes d'armes subiront une évolution en profondeur. Afin de répondre aux menaces envisagées, les capteurs devront ainsi permettre d'engager des aéronefs à faible niveau de signature, tels que les missiles de croisière, ainsi que des cibles au sol de taille réduite, déplaçables ou mobiles. Tirés dans la profondeur et à distance de sécurité, les armements viseront l'obtention d'effets gradués sur les cibles qu'ils

devront pouvoir atteindre avec une grande précision dans des sites protégés et fortement défendus, mais aussi parfois dans un environnement urbain complexe impliquant une délicate maîtrise des dégâts collatéraux.

Au-delà de ces capacités de combat au sens strict, l'aptitude de l'*A-400M* au transport stratégique et tactique, l'évolution de la flotte d'avions ravitailleurs vers un concept multirôle de transport et de ravitaillement en vol ainsi que la mise en œuvre des drones au profit de la surveillance tout temps des théâtres d'opérations renforceront la cohérence de l'arme aérienne.

Sur un plan plus général, l'armée de l'air s'oriente vers l'emploi de systèmes de combat capables de travailler rapidement en **réseaux interarmées et interalliés**. La notion de « plate-forme de combat » a évolué vers celle de « **système aérien de combat** » au sein d'un champ de bataille numérisé, fondée sur l'emploi de capteurs répartis sur diverses plates-formes, de réseaux de transfert d'informations sécurisés à haut débit et de logiques de fusion et d'interprétation des données avancées. Le concept d'**opérations réseaux centrées** permettra l'accélération du *tempo* de la manœuvre rendue nécessaire par le traitement rapide de cibles d'opportunité.

De plus en plus, les systèmes aériens de combat disposeront d'outils d'aide à la décision comportant un certain degré d'intelligence. Il conviendra en outre de disposer de **capacités spatiales de télécommunications** et d'observation accrues et surtout d'une capacité plus importante de traitement des données (analyse, prise de décision, transmission de l'ordre, vérification de son exécution).

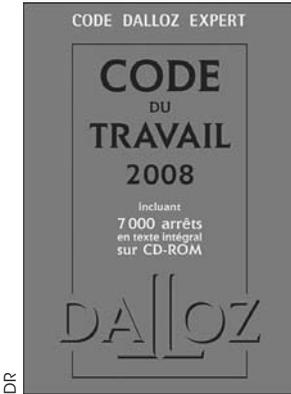
Enfin, faire face aux menaces nouvelles que nous avons évoquées plus haut se conçoit de plus en plus dans le cadre de la coopération européenne. La création d'un commandement européen de transport, l'EATC (*European Air Transport Command*) constitue l'un des objectifs majeurs de la défense européenne à l'horizon 2010, afin d'utiliser conjointement et d'une manière plus efficace les appareils de transport aérien militaire. Les quatre pays (Allemagne, Belgique, France et Pays-Bas) participant à ce projet ont signé le 11 mai 2007 un document-cadre, « le concept EATC » qui définit l'ambition commune des États participants. À terme, l'EATC devrait assurer le commandement d'une flotte de quelque 200 avions de transport militaire, essentiellement des *C-130 Hercules* et des *C-160 Transall*, mais aussi les futurs Airbus *A-400M*.

---

Sous la haute direction de monsieur Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines

Monsieur Serge Gadal  
Chargé de recherches à l'Institut de stratégie comparée

# La négociation collective



En France, l'État ne détient pas le monopole de la production des normes sociales. Le préambule de la Constitution de 1946 affirme en effet que tout salarié « *participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail* » et l'article L 2221-1 du Code du travail reconnaît « *le droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que de leurs garanties sociales* ». La négociation collective apparaît aujourd'hui comme la source privilégiée de droit du travail.

**Le développement de la négociation collective est recherché par les pouvoirs publics pour promouvoir un dialogue constructif entre les organisations syndicales et patronales, sans tout attendre d'une réglementation de l'État. Pourtant, en cas de refus de négocier, ou en cas d'échec, les partenaires sociaux se retournent vers lui, le plaçant ainsi au cœur des relations sociales. Mais la loi du 20 août 2008 a ouvert de nouvelles perspectives.**

La négociation collective s'est développée, en France, depuis une cinquantaine d'années. À partir de la fin des années soixante, les gouvernements ont cherché à promouvoir une politique contractuelle, en établissant des rapports nouveaux entre la réglementation autoritaire et les accords collectifs. Longtemps, cette promotion est passée soit par des lois préparées par des accords, soit par des lois appliquées par des accords, l'État annonçant parfois qu'il réglementerait à défaut d'accord entre les partenaires sociaux.

La négociation collective est recherchée par tous les syndicats même si ces derniers se retournent presque systématiquement vers l'État en cas d'échec des négociations. Le but de cette manœuvre étant soit de bloquer les négociations, soit de demander à l'État de prendre le dossier à son compte. Cette situation paradoxale témoigne du rôle particulier de l'État en France, même lorsque le libéralisme inspire les choix politiques. La négociation collective et les conflits collectifs ont ainsi des rapports étroits<sup>(1)</sup>. Le refus ou l'absence

de négociations est souvent à l'origine des conflits, lesquels débouchent normalement sur la négociation d'accords.

La politique des gouvernements en faveur de la négociation collective s'exprime notamment par la possibilité d'extension réglementaire des accords et conventions signés par des organisations représentatives. Il s'agit là d'un acte du ministre du Travail visant à élargir le bénéfice d'un accord à tout un secteur géographique ou professionnel, au-delà des seuls signataires. Cela conduit à sortir des principes contractuels, mais en vue de faire profiter des bénéfices de l'accord un plus grand nombre de salariés et de restaurer la concurrence entre les employeurs.

Ce contexte est cependant appelé à évoluer sous l'effet de la loi du 20 août 2008 qui a modifié la hiérarchie des normes traditionnelle (loi-accord de branche-accord d'entreprise) en matière de durée du travail en faisant maintenant prévaloir les accords d'entreprise sur les accords de branche et la négociation sur les dispositions réglementaires.

À côté des accords, la convention collective occupe aussi une place très importante puisqu'elle a vocation à traiter l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que des garanties sociales de tous les salariés compris dans son champ d'application, d'un secteur d'activité ou d'une entreprise en traitant de l'ensemble des questions que posent les relations de travail (période d'essai, congés, indemnités diverses, retraite, préavis, santé, démission...). Sa présentation parfois complexe – au texte de base s'ajoutent de multiples avenants, ou annexes – ne doit pas dissimuler son utilité : elle est à la fois un objectif et un instrument irremplaçable de la négociation collective et aboutit, pour les salariés, à des avantages qu'ils n'auraient pas pu obtenir par la négociation individuelle de leur contrat de travail. Connaître une convention collective, c'est ainsi connaître les droits et les obligations qui s'imposent en pratique aussi bien au salarié qu'à l'employeur dans le cadre donné d'un emploi particulier, notamment en l'absence d'accord d'entreprise.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 58, juin 2009, *Les conflits collectifs*.

# Galilée (1564-1642)

Galileo Galilei naît à Pise en 1564. En 1581, sous la pression de son père, il s'inscrit à l'université de sa ville natale pour y suivre des cours de médecine et en sortir, quelques années plus tard, sans diplômes mais non sans avoir acquis de solides connaissances en géométrie.

## Philosophie naturelle et Saintes Écritures

En cette fin de xvi<sup>e</sup> siècle, l'ensemble de la connaissance des phénomènes naturels repose sur les travaux d'Aristote, fondés sur les données des sens, érigées en système grâce à une spéculation dogmatique et métaphysique relayée par la philosophie scolastique. L'Église, notamment par l'entremise de Thomas d'Aquin, pour asseoir son emprise sur l'ensemble du savoir (qui ne peut avoir qu'une origine : Dieu), établit une sainte alliance entre cette « *philosophie naturelle* » et la Bible, faisant de l'étude de la nature la servante obligée de la théologie. Il en résulte une vaste fusion entre le microcosme humain et le macrocosme de l'Univers, géocentrique et sphérique, où l'ordre des ciels est immuable. C'est pourtant dans ce contexte qu'apparaît en 1604 une étoile (identifiée aujourd'hui comme étant une supernova) observée par Kepler.

## De la certitude à l'approximation

Cette apparition intrigue le mathématicien, alors professeur à Padoue. Toutefois, c'est plutôt à la dynamique qu'il s'intéresse alors. Se basant sur l'empirisme aristotélien, il étudie les oscillations des pendules, la chute des corps et les mouvements sur plan incliné. Mais l'observation, c'est-à-dire la perception que nous avons des phénomènes, limite l'étude et la réflexion. Comment, en effet, étudier la vitesse de déplacement d'un corps sur un plan incliné si l'on ne connaît pas avec précision le rôle des frottements et de la résistance de l'air ? Cette étude ne peut se faire que dans le vide et Galilée en vient à penser que de nombreux obstacles tomberaient si l'on supprimait la référence au milieu et à son action sur le mouvement des corps. Cependant, sur Terre, les phénomènes dans le vide ne sont pas observables. Galilée abandonne alors Aristote et pose le principe suivant : ne pouvant pas accéder à une connaissance parfaite des phénomènes, on doit effectuer des mesures qui, avec une certaine **approximation**, cernent mieux la vérité. Dès lors, la théorie n'est confirmée que lorsque les résultats des expériences sont raisonnablement proches des valeurs prévues. C'est ainsi qu'en 1604 Galilée définit les bases de la cinématique<sup>(1)</sup>, puis découvre la loi de chute des corps et la trajectoire parabolique des projectiles.

La lunette astronomique, récemment inventée, permet à Galilée d'appliquer sa méthode expérimentale à l'astronomie. Il étudie la Lune, Vénus, les

taches solaires, Saturne et découvre quatre « planètes » autour de Jupiter. Il en déduit la rotation du soleil sur lui-même, la révolution de ces quatre satellites autour de Jupiter. Son adhésion aux thèses de Copernic (1474-1543) d'un système solaire héliocentré en sort renforcée.

### La condamnation

Ces découvertes révolutionnaires se propagent en Europe et font de Galilée un mathématicien reconnu. Cependant, le poids des dogmes et le conservatisme des autorités religieuses sont à leur apogée en cette période de Contre-Réforme. En 1616, le Saint-Office, tribunal de l'Inquisition, condamne le système de Copernic, « contraire aux Saintes Écritures », et réduit ainsi Galilée au silence.

Cependant, Galilée poursuit ses travaux avec la discrétion requise mais, pensant que l'Église et les milieux philosophiques sont alors plus ouverts à la science, publie en 1632 le *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde*, ouvrage de vulgarisation scientifique marquant la volonté d'indépendance, par rapport aux dogmes religieux, de l'étude de la nature, appuyée sur l'expérimentation et le langage mathématique. Face à l'hostilité d'une partie de l'Église pour ses thèses contraires aux Écritures, à celle des jésuites et des philosophes scolastiques,



DR

Galilée, sous prétexte qu'il serait revenu sur l'interdit de 1616, est accusé d'hérésie et doit abjurer ses idées coperniciennes.

« Et pourtant elle tourne ». Galilée face au tribunal de l'Inquisition catholique romain, peint au XIX<sup>e</sup> siècle par Joseph-Nicolas Robert-Fleury.

**Victime de l'arbitraire et de la vanité des hommes, Galilée reste le fondateur de la science expérimentale en inventant des rapports originaux entre l'observation et les modèles de pensée théoriques, faisant de la science une voie privilégiée menant à la connaissance du monde et de la vérité.**

1. Partie de la mécanique qui étudie les mouvements des corps en fonction du temps, abstraction faite des forces qui les produisent.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Capitaine Thierry Chanelière  
Stagiaire à l'Institut d'études politiques - Paris

# 1204 : les croisés prennent Constantinople

**Le 12 avril 1204, pour s'acquitter d'une dette envers les Vénitiens, les troupes de la quatrième croisade s'emparent de Constantinople. La ville est dévastée par les troupes chrétiennes, et 2 000 chrétiens orthodoxes sont massacrés. Le retentissement est immense dans toute la chrétienté et ce jour marque une rupture entre la chrétienté orthodoxe d'Orient et la chrétienté catholique d'Occident.**

## **La quatrième croisade : une expédition détournée**

Élu pape en 1198, Innocent III veut reconquérir Jérusalem tombée aux mains des musulmans en 1187. Il fait ainsi appel aux souverains occidentaux en leur demandant une participation active dans cette entreprise. Le plan initial prévoit qu'une expédition sera organisée en louant la flotte marchande vénitienne afin d'attaquer l'Égypte pour paralyser le commerce maritime des musulmans. Les ports égyptiens conquis seront ensuite échangés contre la Ville sainte. Cependant les rois rechignent à participer à cette nouvelle croisade et les fonds manquent pour financer le transport. Les Vénitiens proposent, en échange des 85 000 marcs d'or à payer pour le transport, de conquérir le port chrétien de Zara sur la côte dalmate. Malgré les protestations du pape, les croisés acceptent et, le 24 novembre 1202, la ville est attaquée et prise.

## **La chute de Constantinople**

Des ambassadeurs du Saint-Empire viennent alors trouver les chefs croisés et les informent que l'empereur a reçu un appel au secours de son beau-frère Alexis Ange, fils de l'ancien empereur byzantin Isaac II Ange, détrôné par son frère. Les ambassadeurs proposent aux croisés d'entrer dans Constantinople, de restaurer Alexis Ange, et celui-ci promet en échange 200 000 marcs d'argent et un appui logistique pour conquérir l'Égypte. Évidemment, les Vénitiens voient là une bonne occasion de détruire un rival gênant. En effet, l'Empire byzantin constitue alors un obstacle à l'expansion politique et commerciale de Venise et de l'Empire germanique. Surtout, les croisés se méfient des Grecs qu'ils jugent responsables par leur passivité de l'avancée des musulmans en Terre sainte. Toutefois, quelques croisés, outrés de devoir combattre contre des chrétiens, refusent et retournent chez eux. Mais d'autres, plus avides, acceptent le marché. Constantinople est prise une première fois le 17 juillet 1203. Un soulèvement populaire est le prétexte pour une nouvelle action militaire des croisés, attirés par les trésors de cette ville. Le 12 avril 1204,

la ville est investie par surprise et mise à sac pendant trois jours. Devant les atrocités commises par les conquérants (pillages, viols et massacres), l'historien Nicéas s'écrie : « *Les Sarrasins eux-mêmes eussent montré plus de compassion* ».

### Un schisme profond

Le comte Baudoin de Flandre et de Hainaut, chef des croisés, s'installe sur le trône et prend le titre de premier empereur latin d'Orient sous le nom de Baudoin I<sup>er</sup>. Il remplace l'efficace administration centralisée grecque par un système féodal occidental en morcelant le territoire en petits États à la tête desquels il place les seigneurs qui ont participé à la prise de la ville. Les Vénitiens obtiennent le monopole du commerce en Asie Mineure, ainsi que quelques îles. Cependant, ce minuscule territoire est encerclé par des royaumes grecs, notamment l'empire de Nicée à la tête duquel Théodore Lascaris, élu empereur byzantin, n'aura de cesse de chasser les Latins.



Prise de Constantinople par les croisés (4<sup>e</sup> croisade, 1204), Palma Le Jeune (1544–1620).

DR

La prise de Constantinople et son saccage renforcent l'antagonisme et surtout l'incompréhension entre Latins et Grecs, entre Orient et Occident. Il y a en réalité deux conceptions de gouvernement qui s'opposent. Dans l'Empire byzantin, l'empereur, le *Basileus* commande en matière de foi l'Église. Son clergé lui est donc soumis. Le clergé orthodoxe propose un compromis religieux à Innocent III, qui le refuse. Désormais Latins et Grecs sont quasiment des ennemis.

Le 25 juillet 1261, les Grecs reprennent une capitale en ruine dont l'Empire s'est réduit comme une peau de chagrin. Affaibli, il ne résistera pas aux assauts des musulmans.

La prise de Constantinople en 1204 entérine la division profonde entre les chrétientés orthodoxe et catholique. Le schisme de 1054 avait creusé un premier fossé, mais il n'avait pas provoqué de rupture définitive entre les deux parties de la chrétienté. À partir de 1204, le schisme entre les deux Églises, celle de Rome et celle de Constantinople, est consommé.

[Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne](#)

# Les origines de la guerre

**Pour gérer leurs conflits, les humains adoptent des dispositifs et des procédures politiques. Ceux-ci ne sont effectifs qu'à l'intérieur d'une polities. Entre polities, les conflits se développent en guerres. De ce fait, la guerre a une date de naissance et pourrait disparaître un jour.**

La guerre n'est pas un caractère génétique de l'espèce humaine ni un produit direct de son agressivité ou de la conflictualité, mais une contrainte imposée par la dispersion politique de l'humanité. L'espèce est conflictuelle, parce qu'elle est querelleuse, passionnelle et opiniâtre, et tout conflit peut toujours dégénérer en lutte à mort. Pour gérer ce problème de survie, les humains mettent au point des dispositifs et des procédures permettant de résoudre les conflits sans recourir à la violence. Ce faisant, ils fondent un ordre politique, qui a pour fin la paix par la justice. On appelle « polities » l'espace social de paix tendancielle par la justice et l'ensemble à l'intérieur duquel les dispositifs et les procédures sont efficaces et préviennent les conflits de dégénérer. Au-delà de cet espace, les conflits ne peuvent plus être gérés pacifiquement faute de dispositifs, si bien qu'ils peuvent dégénérer en violence. La guerre est, par nature et par définition, un conflit violent entre polities.

L'agressivité et la violence sont des moyens permettant à la vie animale de se perpétuer. Dans tout le règne animal, les individus y recourent pour se nourrir et se défendre, mais, entre congénères d'une même espèce, un dispositif inné prévient le recours de dégénérer en lutte à mort. L'espèce humaine n'est pas équipée d'un tel dispositif, car elle est non programmée et libre. Cette absence la condamne au risque de subir la logique de la violence. Dans un duel privé de règles du jeu et de dispositifs pour les faire respecter, tout conflit recourt irrésistiblement à la violence, car celle-ci, en faisant intervenir des moyens physiques pour s'imposer, permet à celui qui y recourt de l'emporter en éliminant l'autre ou en le réduisant à l'impuissance. Cette contrainte joue, qu'il s'agisse de deux individus, de deux groupes, de deux polities ou de deux coalitions de polities. Or, chacun des deux duellistes a un intérêt vital à appliquer des doses toujours croissantes de violence, car toute supériorité de l'un signifie la défaite de l'autre. Comme ils sont soumis

à la même logique de la surenchère, tout conflit violent monte de lui-même aux extrêmes de la lutte à mort. La guerre est, selon son concept, une lutte à mort entre polities.

Pendant plusieurs dizaines de millénaires, l'humanité a vécu dispersée en bandes minuscules de chasseurs-cueilleurs, composées de quelques centaines d'individus. Chacune occupait et exploitait son propre territoire de parcours et n'entretenait que les relations les plus épisodiques avec ses voisines. Par ailleurs, si des contacts survenaient, ils avaient des risques minimes d'être conflictuels, faute d'enjeux. Dans ces conditions, chaque bande était un espace de pacification tendancielle, où, sans doute, des conflits éclataient entre individus et pouvaient donner lieu à des meurtres, mais où des conflits violents entre groupes n'avaient pas lieu d'éclater. De même entre bandes, qui ignoraient les dangers d'un espace de guerre virtuelle. De fait, l'archéologie ne révèle pas le moindre indice de guerre au Paléolithique, où les morts violentes sont plus sûrement interprétées comme des meurtres ou des accidents de chasse. La guerre apparaît dans les histoires humaines, il y a une dizaine de millénaires, avec la néolithisation et tous les développements qui la définissent : production agricole et artisanale, élevage, explosion démographique, stratification sociale, création de chefferies et d'organes politiques... La guerre est une lutte à mort entre polities, apparue avec le Néolithique.

La guerre ne peut éclater que s'il existe au moins deux polities en contact. Elle disparaîtrait donc si l'humanité était réunie tout entière en une politie unique, car la planète serait devenue un espace de pacification tendancielle par la loi et le droit. Or, la logique de la guerre a pour aboutissement l'unification politique de la planète. En effet, la mort qui menace les polities en guerre désigne moins la mort physique des combattants que la mort politique des polities vaincues. La mort politique signifie la perte de l'indépendance, la conquête et l'absorption par les polities victorieuses. De fait, la ligne évolutive la plus nette sur les dix à douze derniers millénaires est la coalescence en polities de plus en plus vastes et peuplées par le moyen de la guerre. De coalescence en coalescence, la ligne doit logiquement conduire à terme à une politie planétaire.

## *Pour qui sonne le glas* - Ernest Hemingway (1899-1961)

« *Ainsi donc, n'envoie jamais demander : pour qui sonne le glas ? Il sonne pour toi* ».

John Donne, *Devotions Upon Emergent Occasions*.

1936. En pleine guerre civile espagnole<sup>(1)</sup>, Robert Jordan, jeune professeur américain engagé dans les Brigades internationales, est envoyé par les communistes en Castille pour détruire un pont, coupant ainsi la route aux troupes de renforts franquistes.

Pour y arriver, Jordan rejoint un groupe de partisans cachés dans les montagnes. Trois jours durant, il va partager le quotidien de ces *guerilleros* ; trois jours pendant lesquels ils prépareront ensemble l'attaque du pont, trois jours de doutes, d'angoisse, de plans de batailles et de querelles internes. Trois jours d'amour aussi entre Robert Jordan et Maria, une jeune rebelle espagnole...



Fasciné par la guerre civile espagnole, Ernest Hemingway publie en 1940 *Pour qui sonne le glas*, où il raconte l'expérience qu'il vient de vivre en tant que correspondant de guerre en Espagne.

Bien que ce roman exalte de façon générale la résistance au fascisme et appartienne à la littérature engagée, ce n'est à aucun moment un livre de propagande. Aucun des deux camps n'a le monopole de la pureté ni de la bestialité. L'auteur ne donne pas de ce conflit une image violemment contrastée en noir et blanc. Il a tout simplement voulu écrire un livre honnête, sans simplification outrancière et en respectant la complexité du réel, grâce à un

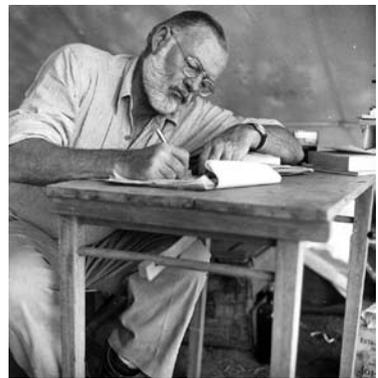
style simple et rigoureux, qui note les faits avec une objectivité de procès-verbal. Il nous offre une vision très juste, presque un instantané (Hemingway commence à écrire au moment même où Madrid tombe aux mains des franquistes), de ce qu'est une guerre civile dans toute son horreur : le fils contre le père, le frère contre le frère, les hommes du camp opposé fusillés avec leur famille et les villages détruits. Il évoque, tel un historien, les armes italo-allemandes, la distinction entre la phalange et la *Guardia civile*. Il montre les tensions entre les anarchistes et les communistes et leurs propres querelles internes.

Mais *Pour qui sonne le glas* est également une apologie des valeurs humaines. Le décor, propice à l'action, est le terrain d'une interrogation sur l'existence. Les thèmes traités sont ceux de l'ensemble de l'œuvre d'Hemingway : le courage devant la mort (que ce soit la *corrida* ou la résistance à l'ennemi), qui donne son sens à la vie quand l'homme estime qu'il y va de sa dignité de s'opposer. Il y rend aussi hommage au sens du devoir, à ceux qui sont entièrement dévoués à une cause, allant jusqu'au sacrifice ultime... le tout entrecoupé de scènes violentes et crues (notamment un massacre de fascistes par les maquisards, montré sans concessions).

***Pour qui sonne le glas* est donc un livre très complexe, tout ensemble roman d'aventures, roman de guerre, roman historique, épopée, tragédie et enfin méditation sur le destin de l'homme.**

#### Bibliographie

- *Le soleil se lève aussi*, 1926,
- *L'Adieu aux armes*, 1932,
- *Les Neiges du Kilimandjaro*, 1936,
- *Pour qui sonne le glas*, 1940.



1. La Guerre civile espagnole s'est déroulée de juillet 1936 à mai 1939. Elle opposa le camp des « nationalistes » à celui des « républicains » et s'acheva par la défaite des républicains et l'établissement de la dictature de Francisco Franco.

## George Gershwin (1898-1937)

Élevé dans les quartiers pauvres de New York, George Gershwin, né Jacob Gershowitz, côtoie très jeune des musiques d'horizons très divers. Ses parents, ayant remarqué son talent naturel pour le piano, décident dès 1910 de lui faire prendre des cours. Mais ce n'est que deux ans plus tard qu'il rencontre son mentor, Charles Hambitzer, qui lui enseignera, jusqu'à sa mort en 1918, les techniques du piano traditionnel. Édifiant peu à peu une œuvre musicale alliant modernisme classique et musique populaire américaine, il devient très vite un compositeur et un interprète renommé, de Broadway jusqu'en Europe.

À l'âge de quinze ans, en 1913, Gershwin décide de quitter l'école pour intégrer la maison d'édition de chansons populaires Remick's. Grâce à ce travail, qui consiste à promouvoir des morceaux et à accompagner au piano des chanteurs amateurs, il exploite son talent d'interprète et acquiert une grande maîtrise de l'instrument. Parallèlement, il fait graver ses improvisations sur des rouleaux de piano mécanique et fait éditer certaines de ses chansons. Mais, devant la réticence de son employeur à le voir devenir compositeur, il décide, en 1917, de partir tenter sa chance à Broadway.

Très vite, son talent d'improvisation au piano et son caractère ouvert et confiant lui valent d'acquérir une certaine notoriété. Ainsi, la maison d'édition Harms lui propose un contrat dès 1918 et édite sa première chanson *The Real American Folk Song*, écrite avec son frère Ira, qui sera désormais son parolier. Sa première œuvre complète, la comédie musicale *Lala Lucille*, est présentée à Broadway en 1919 mais aura peu de succès, mise à part la chanson *Swanee* qui lui permettra de devenir célèbre dans la Tin Pan Alley<sup>(1)</sup>. Il compose ensuite d'autres comédies musicales qui sont pour la plupart des réussites.

En 1924, ses efforts pour associer le jazz et la musique populaire et faire entrer cette dernière dans les salles de concert trouvent un écho dans l'immense succès de *Rhapsody in blue*. L'année suivante, sa première revue, *Lady Be Good*, interprétée par Fred et Adèle Astaire, est largement applaudie. Rejoignant la tradition « classique », il compose aussi des musiques plus ambitieuses, dont certaines rencontrent un véritable succès comme *Concerto en fa* (1925).

En 1928, il entreprend une tournée en Europe qui le consacre sur le plan international. C'est à Paris que lui vient l'idée de composer le poème sympho-



DR

nique *An American in Paris*, qu'il présentera la même année au Carnegie Hall et qui lui vaudra d'être nommé chef de la nouvelle école. Malgré la crise de 1929 qui atteint lourdement Broadway, le compositeur continue de connaître le succès. En 1932, son opérette satirique *Of Thee I Sing* est même la première comédie musicale à remporter le prix Pulitzer.

Après une période d'échecs et sur la demande du chef d'orchestre Paul Whiteman, il écrit le fameux opéra folk pour piano et orchestre de jazz, *Porgy and Bess*, présenté en 1934. Mais cette com-

position unique en son genre, intégrant folklore musical noir, jazz, musique légère et musique savante européenne, n'aura de succès qu'après sa mort en 1942. En effet, si Gershwin se dit écrire « *dans un style nouveau fidèle aux traditions culturelles du peuple* », la critique n'y voit que l'intégration de chansons à succès dans une intrigue faible et remet en cause l'authenticité culturelle qu'il défend. Quoiqu'il en soit, cette représentation aura profondément influencé les compositeurs américains et européens dans leur emploi du jazz.

Avec l'avènement du cinéma parlant, Gershwin et son frère se tournent vers Hollywood et produisent des comédies musicales pour le cinéma comme *Shall we dance* (1936-37), avec Fred Astaire et Gingers Rogers. Malheureusement, George meurt prématurément d'une tumeur au cerveau à l'âge de 38 ans.

Dans le contexte de guerre et de crise de l'époque, l'œuvre de Gershwin répondait au besoin de la société désenchantée de se tourner vers la légèreté de Broadway et d'Hollywood. Le talent et l'énergie qu'il a déployés dans la recherche de nouveaux rythmes et mélodies lui ont permis de réaliser une synthèse musicale qui allie le jazz et le « classique » avec harmonie et sensualité. Il demeure désormais un compositeur classique dont les mélodies ont participé à fabriquer les plus grands standards du jazz et dont les titres continuent d'être repris. Sa réussite, digne du rêve américain, a fait de lui le plus célèbre compositeur de comédies musicales de Broadway.

1. Nom donné au quartier des éditeurs de musique populaire à New York.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

### Une redondance qui n'a pas de sens.

« *Au début, notre langue n'existait pas. Elle s'est faite petit à petit, avec les nouveaux arrivants. Tous ceux qui viennent à Campos sont au bout de la route, ils n'ont pas d'autre endroit où aller.* » J.M.G. Le Clézio, Ourania, éd. Folio.

La rentrée de septembre n'est pas uniquement celle des écoliers. Les mutations de l'été amènent chaque année au sein des unités de nouvelles têtes qu'il est bon de célébrer par le traditionnel pot dit des « *nouveaux arrivants* ». Quelle inélégance sémantique !

« Arrivant » marquant le fait ponctuel d'arriver, ce serait une hérésie profonde que de sous-entendre par l'existence de « nouveaux arrivants » celle de « vieux arrivants ».

L'expression « nouveaux affectés » serait plus pertinente, avec le sens caractéristique de « nouveau » fort connu dans l'expression *légume nouveau*. En effet, depuis l'époque romaine au moins, les maraîchers distinguent, par ce syntagme, la récolte nouvelle des légumes stockés depuis l'année passée. Quelle image géorgique ! Une image que nous retrouvons d'ailleurs dans d'autres expressions telle « une moisson de médailles ».

Dès lors, la tradition ne serait pas entachée si dorénavant s'organisait tout simplement le pot des « arrivants » ou des « nouveaux affectés ».

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

# Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Jean-Marc Laurent**, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

**Jean Tulard**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**Jean Baechler**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**André Lewin**, *ambassadeur de France.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Martine Méheut**, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

**Brigitte Debernardy**, *contrôleur général des armées.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Claude Carlier**, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

**Patrick Facon**, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

**François Pernot**, *maître de conférences en histoire moderne.*

**Hervé Coutau-Bégarie**, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

**Alain Bévillard**, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

## Les Carnets du Temps

Centre d'enseignement militaire supérieur Air

1, place Joffre

B.P. 43

00445 ARMÉES

[www.eoaa.air.defense.gouv.fr](http://www.eoaa.air.defense.gouv.fr)